

SUIVEZ-NOUS SUR



Verre



LE VERRE
DEPOSER ICI
BOUTEILLES
POTS, BOCAUX

NE PAS DÉPOSER
DANS CE BAC
AVEC LE VERRE

MON GUIDE DU TRI



Toutes les consignes de tri
pour m'aider à réduire
et à trier mes déchets !

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



LE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

**DANS LE BAC JAUNE,
JE METS :**

**GAGNEZ DE LA PLACE,
PENSEZ À COMPACTER
VOS EMBALLAGES**



Emballages et
briques en carton



Bouteilles et flacons
en plastique



Boîtes de conserve,
canettes, barquettes
aluminium et aérosols



Tous les papiers :
journaux, enveloppes,
courriers, livres...



Les gros cartons sont à
déposer en déchèterie.



Pour limiter les emballages et les papiers : achetons des produits frais ou en vrac et demandons un Stop Pub.
Déposons directement nos déchets en vrac et compactés dans le bac jaune.

LE TRI DU VERRE

**DANS LE CONTENEUR VERT,
JE METS :**



Flacons



Pots et bocaux



Bouteilles
en verre

Pour trouver
l'emplacement
des conteneurs proches
de chez vous : rendez-vous sur
saint-etienne-metropole.fr



La vaisselle, la faïence, les pots en terre, les vitres
et miroirs et les plats de cuisine sont à déposer
dans le bac à ordures ménagères.



Grâce au tri du verre, **Saint-Étienne Métropole** soutient les actions de la Ligue contre le cancer.

LES DÉCHÈTERIES

Les 13 déchèteries de Saint-Étienne Métropole permettent de trier nos déchets volumineux ou toxiques, qui ne sont acceptés ni dans le bac à ordures ménagères, ni dans le bac jaune.

HORAIRES :

Andrézieux-Bouthéon, L'Étrat, Firminy, Saint-Jean-Bonnefonds, Lorette, La Ricamarie, Saint-Étienne (Chauvetière et Soleil), Tartaras, Roche-la-Molière, Saint-Chamond

HORAIRES D'ÉTÉ (1^{er} avril au 31 octobre)

Lundi : 14 h à 19 h
Mardi au vendredi : 10 h à 12 h et 14 h à 19 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h
Dimanche : 9 h 30 à 12 h

HORAIRES D'HIVER (1^{er} novembre au 31 mars)

Les déchèteries ferment à 18 h.

Saint-Galmier

HORAIRES D'ÉTÉ (1^{er} avril au 31 octobre)

Lundi : 14 h à 18 h
Mardi au samedi : 10 h à 12 h et 14 h à 18 h
Dimanche : 10 h à 12 h

HORAIRES D'HIVER (1^{er} novembre au 31 mars)

La déchèterie ferme à 17 h.

Saint-Héand

HORAIRES D'ÉTÉ (1^{er} avril au 31 octobre)

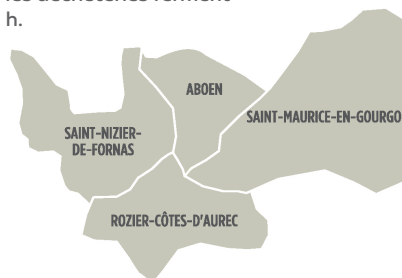
Lundi : fermée
Mardi : 10 h à 12 h et 14 h à 19 h
Mercredi au vendredi : 14 h à 19 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h
Dimanche : 9 h 30 à 12 h

HORAIRES D'HIVER (1^{er} novembre au 31 mars)

La déchèterie ferme à 18 h.

TOUTES LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS :

1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, 8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre.
Les veilles de Noël et jour de l'an, les déchèteries ferment à 16 h.



LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES :



GRAVATS

Ils peuvent être utilisés en remblais ou déposés en centre d'enfouissement.



DÉCHETS VERTS

Ils sont broyés et compostés pour être valorisés en agriculture et dans les espaces verts.



MÉTAUX

Ils sont recyclés par des aciéries ou des fonderies.



DÉCHETS DANGEREUX

Batteries et piles / cartouches d'imprimante / huile de vidange / peintures et solvants... Ils sont triés, incinérés ou recyclés.



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

Ils sont recyclés. Seules les déchèteries de La Ricamarie, Saint-Étienne Chauvetière, Saint-Étienne Le Soleil, Saint-Galmier et Lorette les acceptent.



HUILES ALIMENTAIRES

Elles sont récupérées dans toutes les déchèteries pour être recyclées. Ne pas les déverser dans l'évier car elles polluent nos rivières.



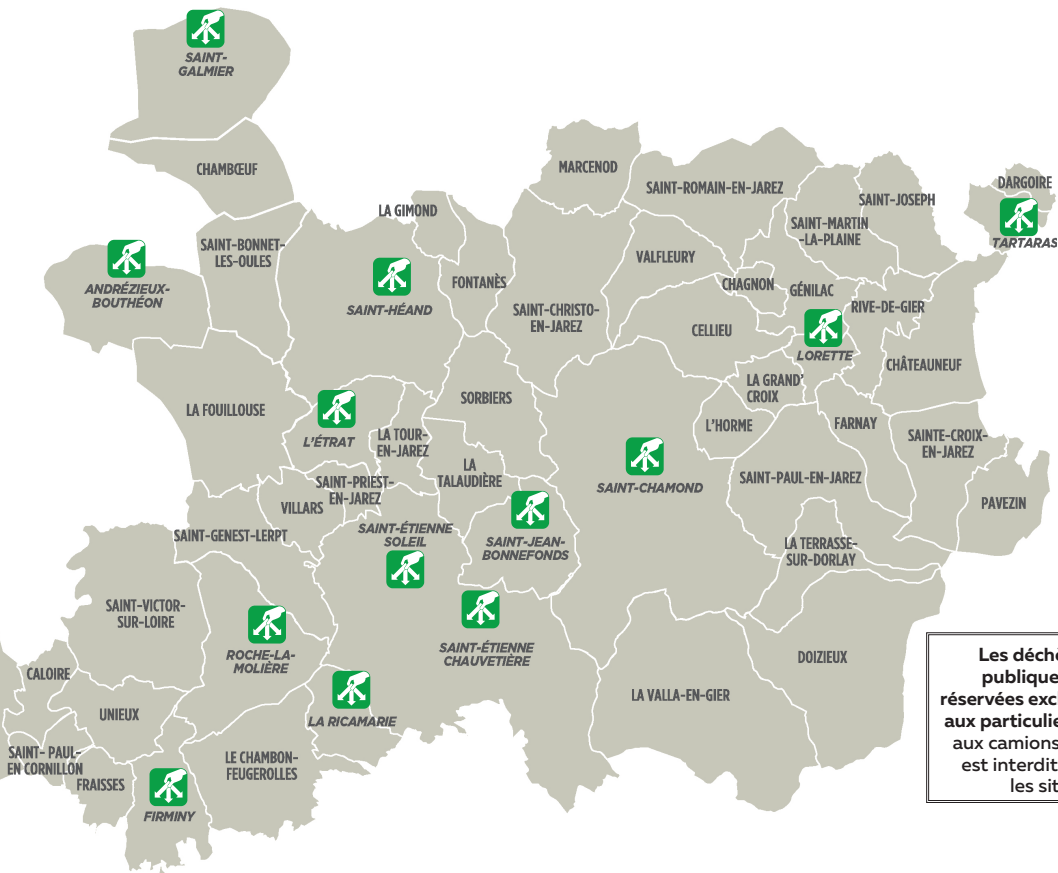
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DONT LES LAMPES)

Ils sont démantelés, triés et valorisés. Ils peuvent aussi être rapportés en magasin.



GRANDS CARTONS

Ils sont recyclés dans les usines papetières et servent à la fabrication de nouveaux cartons d'emballage.



Les déchèteries publiques sont réservées exclusivement aux particuliers. L'accès aux camions plateaux est interdit sur tous les sites.



BOIS

Il est recyclé et sert à la fabrication de nouveaux produits, ou alimente les chaufferies bois locales.



TOUT-VENANT

Il est déposé au centre d'enfouissement des déchets.



MOBILIER

Il est démantelé et recyclé.



AMIANTE ET CIMENT

Ils sont enfouis au centre d'enfouissement des déchets, dans un casier spécial. L'amiante est acceptée uniquement emballée hermétiquement et dans les déchèteries de La Ricamarie, Saint-Étienne Le Soleil, Saint-Galmier et Lorette.



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES :



DÉCHETS DE SOINS

Pour savoir dans quelle pharmacie les déposer : www.dastri.fr



PNEUS

Lors d'un nouvel achat, le garagiste est tenu de les reprendre.



BOUTEILLES DE GAZ

Pour savoir où les déposer : www.cfbp.fr/faq-du-gpl/



Pour limiter nos déplacements en déchèteries :

- Broyons nos déchets verts pour les utiliser en compost ou en paillage sur nos plantations.
- Ne jetons pas nos équipements s'ils sont encore utilisables ou réparables : donnons-les à une association.

Pour trouver l'emplacement des associations proches de chez vous : rendez-vous sur saint-etienne-metropole.fr

LE TRI DES TEXTILES

Saint-Étienne Métropole propose différentes solutions afin de valoriser nos textiles, même s'ils sont usés ou déchirés !

3 SOLUTIONS POUR TRIER MES TEXTILES :



DANS DES ASSOCIATIONS* :

les textiles en bon état que vous déposerez auront une seconde vie !

*Pour trouver l'emplacement des conteneurs textiles ou de l'association les plus proches de chez vous : rendez-vous sur saint-etienne-metropole.fr



DANS + DE 220 CONTENEURS TEXTILES*

répartis sur le territoire de Saint-Étienne Métropole.



DANS LES DÉCHÈTERIES
de Saint-Étienne Métropole.



Les vêtements et le linge se déposent propres et secs, le tout **dans un sac bien fermé** (maximum 30 litres).
Les chaussures s'attachent **par paires**.

LES BIO-DÉCHETS

Les bio-déchets (déchets alimentaires) représentent encore un tiers de nos ordures ménagères. Nous pouvons réduire leur volume en les évitant et en les valorisant.

LIMITONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :



Faisons des listes de courses, achetons la juste quantité, surveillons les dates de péremption, cuisinons les restes alimentaires...

COMPOSTONS NOS BIO-DÉCHETS :



Composter permet de réduire nos poubelles mais aussi de transformer nos bio-déchets en compost : un engrais naturel gratuit et de qualité !

LES DÉCHETS COMPOSTABLES :

LES DÉCHETS DE CUISINE

- Épluchures, restes de fruits et légumes
- Coquilles d'oeufs
- Marc de café avec filtre
- Sachets de thé
- Serviettes en papier et essuie-tout

LES DÉCHETS DE JARDIN

- Tailles de haies et branchages de petites tailles (broyés ou coupés), hors résineux
- Feuilles
- Fleurs coupées, séchées
- Plantes séchées
- Tontes de gazon



En extérieur
pensons au poulailler pour réduire nos déchets et avoir des oeufs frais !



En appartement
pensons au lombricomposteur pour réduire nos déchets et faire du lombricompost !



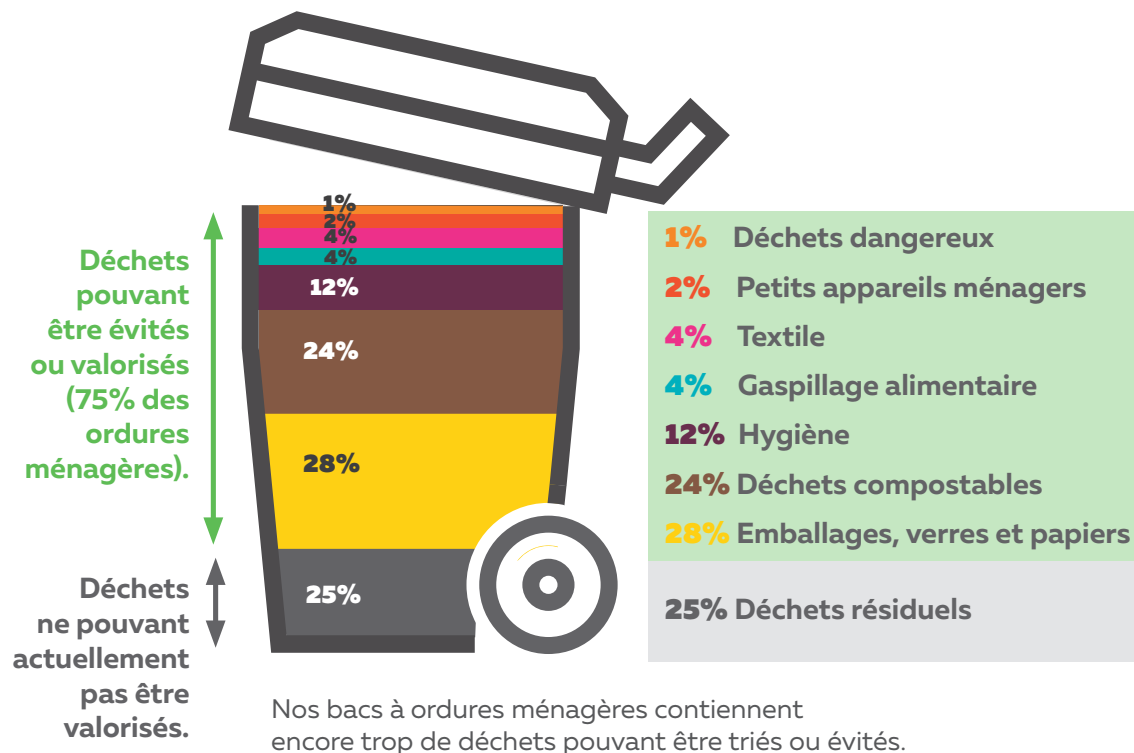
3 règles pour réussir son compost :

- diversifier les apports ;
- aérer régulièrement ;
- apporter régulièrement du broyat ou des feuilles mortes.

COMPOSITION DE NOS BACS

À ORDURES MÉNAGÈRES :

(Pourcentages par rapport au poids - données 2017)




Suivons les consignes de tri de ce guide pour réduire nos déchets !



Les ordures ménagères doivent être mises **dans des sacs noirs fermés** avant d'être déposées dans le bac.

En cas de casse ou si votre bac n'est plus adapté, faites une demande à : bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr

Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole.

Crédits photo : Saint-Étienne Métropole, Fabrice Roure. Photo retouchée. Achievé d'imprimer : octobre 2019. Ne pas jeter sur la voie publique. 

+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

infos déchets

0 800 882 735

Appel gratuit depuis un poste fixe

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole